

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-six octobre deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, J. BROUARD
C. MOENNE, N. TARDIF, J. BOEX
MMES C. COUDURIER, M. VIGNE, A. COLLOMB,
J. FREMEAUX, C. BOEX, M. MARCAULT

Absent excusé : MR M. MOLINA donne procuration à Mr A. VELLUZ

Secrétaire de séance : MR J-S. DESTRUEL

ORDRE DU JOUR

- *APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011*
- *URBANISME*
- *OUVERTURE COMPTE À TERME*
- *NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BENOIT MOREL*
- *DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BENOIT MOREL*
- *REGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIERE POUR LA REALISATION DU TOURNE À GAUCHE DANS LE SECTEUR DU STADE*
- *RAPPORT ETABLI PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS*
- *QUESTIONS DIVERSES*
- *DATES À RETENIR.*

S E A N C E

En début de séance, une minute de silence a été faite en mémoire de la disparition de Madame Catherine LEVEILLE, agent communal.

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011

Aucune remarque n'a été faite, le compte-rendu est validé.

§ URBANISME

La commission du 19 octobre 2011

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. MAIRE Jean-Louis
Hameau : « Lanovaz »
49, Chemin Dumonal
Superficie : 1599 m²
Zone UC

Pose d'un vélux

Société MYDOM
Adresse société : 95, Rue Vendôme
69457 LYON Cedex 06
Représentant : Mr FAVRE-BONVIN Yann
Hameau « Lanovaz »
487, Route de Berny
Superficie : 1192 m²
Zone UC

**Installation d'un système
photovoltaïque**

M. BOURGEOIS Vincent
Hameau « Lanovaz »
76, Lotissement de Challande
Entre les propriétés de DEVILLE Emmanuelle et de DE OLIVEIRA Rui
Superficie : 1252 m²
Zone UC

Piscine enterrée

❖ Permis d'aménager : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

M. BASTIAN Cédric
Hameau « Les Iles »
Chemin de Brachouet
A proximité de la SCI BRACHOUAI – MENONI Vanni
Superficie : 32 571 m²
Zone NDI : zone naturelle de loisirs nautiques

**Aménagement d'un terrain pour
pratiques de sport**

Un débat a eu lieu entre les élus concernant l'utilisation, mais aussi l'état du lac vis-à-vis des usagers. Madame Colette BOEX expose le fait que les bords du lac sont pollués (présence de produits de type hydrocarbure), que le lac présente beaucoup d'algues, et que le détail des travaux prévus n'a pas été présenté. Monsieur Claude MOENNE n'est pas d'accord avec le discours de Mme C. BOEX s'agissant de l'état de pollution du lac.

La commune a correctement appliqué le règlement d'urbanisme. Maintenant, la DDT doit effectuer l'instruction du permis d'aménager. Le permis devra aussi être validé par la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny car une partie du lac est sur cette commune.

❖ Permis de construire: le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

SARL ALPES BOIS
Hameau « Les Granges »
341, Route des Quatre Communes
A proximité du hangar appartenant à Mr CORALI
Superficie : 1 ha 2 893 m²
Zone NC : zone agricole

Local pour stockage et séchage de bois

L'extension répond aux dispositions d'urbanisme. En effet, la vente de bois est considérée comme une activité agricole. Donc la commune a bien respecté les dispositions du POS.

OUVERTURE COMPTE A TERME

Le Maire indique aux membres de l'assemblée que depuis le 1er janvier 2004, le Trésor Public donne la possibilité aux collectivités territoriales, ainsi qu'à leurs établissements publics, d'ouvrir des comptes à terme.

L'ouverture d'un compte à terme est soumise à conditions et s'opère en collaboration avec le Trésorier. La durée de placement est au choix de la Collectivité de 3 mois, 6 mois, 9 mois ou 12 mois. Il est stipulé dans l'instruction qu'aucun retrait partiel ne peut être effectué. Enfin, la prorogation d'un compte à terme n'est pas possible, cependant, un nouveau placement peut être demandé avec des termes différents du premier placement en terme de durée et de montant.

Le taux nominal de placement au 07/09/2011 était de 0.72 % à titre indicatif.

*Le Conseil Municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- Au vu des textes juridiques en vigueur et les instructions relatives aux comptes à terme,*
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toute demande d'ouverture de compte(s) à terme pour un montant de 300 000€ sur 12 mois ;*
- **INFORME** que l'origine des fonds placés provient d'un excédent de trésorerie qui n'est pas utilisé immédiatement au vu de la programmation des investissements pour 2012 ;*
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente.*

NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BENOIT MOREL

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur Benoît MOREL mentionnant sa démission en sa qualité de conseiller municipal auprès de la Commune d'Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon la délibération N°. 27, en date du 02 avril 2008, le Conseil avait fixé la dénomination des différentes commissions municipales et désigné les conseillers municipaux membres desdites commissions.

Suite à la démission de Monsieur MOREL, il y a lieu de reconstituer les commissions municipales.

*Le Conseil,
après délibération,*

PREND NOTE de la démission de Monsieur Benoît MOREL.

DESIGNE, à l'unanimité, les conseillers membres des commissions selon le tableau, ci-joint.

COMMISSIONS MUNICIPALES

URBANISME AMENAGEMENT VILLAGE	FINANCES	TRAVAUX BATIMENTS	FOSSES VOIRIE SECURITE C.D. 19	ECOLE PERISCOLAIRE	JEUNESSE SPORTS CULTURE	ENVIRONNEMENT RUISSELLEMENT	APPEL D'OFFRES	ANIMATION COMMUNICATION INFORMATION
BROUARD Jean PC	VELLUZ Alain	ROUSSEAU Pierre	MOENNE Claude	COUDURIER Chantal	ROUSSEAU Pierre	MOENNE Claude	Titulaires VELLUZ ALAIN	COUDURIER Chantal
ROUSSEAU Pierre PC	COUDURIER Chantal	BROUARD Jean	BROUARD Jean	TARDIF Nicolas	TARDIF Nicolas	VELLUZ Alain	BROUARD Jean	FREMEAUX Janet
MOLINA Marcel PC	MOENNE Claude	VIGNE Monique	ROUSSEAU Pierre	COLLOMB Amandine	FREMEAUX Janet	MOLINA Marcel	VIGNE Monique	TARDIF Nicolas
VELLUZ Alain PC	ROUSSEAU Pierre	MOLINA Marcel	MOLINA Marcel	FREMEAUX Janet	COUDURIER Chantal	BROUARD Jean	ROUSSEAU Pierre	BOEX Joël
VIGNE Monique PC	BROUARD Jean		BOEX Colette	BOEX Colette	COLLOMB Amandine	BOEX Colette	Suppléants COUDURIER Chantal	COLLOMB Amandine
MARCAULT Maryline	BOEX Joël				MARCAULT Maryline		BOEX Joël	MARCAULT Maryline
BOEX Joël	TARDIF Nicolas						COLLOMB Amandine	MOLINA Marcel
FREMEAUX Janet							MOLINA Marcel	
MOENNE Claude								

SOCIAL : COUDURIER Chantal - COLLOMB Amandine - VIGNE Monique - MARCAULT Maryline - TARDIF Nicolas – BROUARD Jean

GROUPE PLU : VELLUZ Alain – COUDURIER Chantal – MOENNE Claude – BROUARD Jean – FREMEAUX Janet – MARCAULT Maryline – ROUSSEAU Pierre

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA C.C.P.R.
SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR BENOIT MOREL

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur Benoît MOREL mentionnant sa démission en sa qualité de conseiller municipal auprès de la Commune d'Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon délibération N°. 19, en date du 02 avril 2008, les délégués, chargés de représenter la Commune au sein de la Communauté de Communes du Pays Rochois, avaient été désignés, à savoir :

- *Monsieur Claude MOENNE*
- *Monsieur Alain VELLUZ*
- *Monsieur Jean BROUARD*
- *Monsieur Benoît MOREL*

comme délégués titulaires

- *Madame Colette BOEX*

comme déléguée suppléante.

Suite à la démission de Monsieur Benoît MOREL, il y a lieu de désigner un délégué suppléant en remplacement de Madame Colette BOEX qui est devenue déléguée titulaire.

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

DESIGNE, par vote secret, le délégué suppléant chargé de représenter la Commune au sein de la Communauté de Communes du Pays Rochois. Est nommée : Madame Chantal COUDURIER.

AMENAGEMENT DU TOURNE A GAUCHE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour l'aménagement du tourne à gauche, destiné à desservir la Route du Stade, une emprise foncière a été nécessaire.

La régularisation des emprises a été réalisée par le géomètre chargé de l'opération.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la superficie exacte, cédée à la Commune, par les Consorts SOMMEILLER, est de 213 m² et concerne les parcelles suivantes, à savoir :

- *Section A numéro 1392 73 m²*
- *Section A numéro 1394 140 m²*

La Direction Domaniale, sollicitée pour une estimation des biens concernés, a fixé la valeur vénale à la somme de soixante euros (60.- €) le m².

*Le Conseil, après délibération,
à l'unanimité,*

PREND NOTE que les Consorts SOMMEILLER ont cédé à la Commune une partie des parcelles mentionnées ci-dessus.

ACCEPTE la réalisation de la régularisation foncière, pour une superficie totale de 213 m².

PREND NOTE du montant de la transaction s'élevant à la somme de DOUZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT euros (12 780.- €).

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes à venir.

<u>RAPPORT ETABLI PAR CHAQUE COMMISSION</u> <u>CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS</u>

§ COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE

PLU

- Jeudi 17 Novembre à 18h00 : Le groupe de travail va valider le règlement suite aux remarques faites par Madame PIGNAL (DDT). Cette validation ne se fera que si le Conseil a reçu les remarques de Madame PIGNAL avant le 17 novembre.
- Jeudi 17 Novembre à 20h00 : Les élus vont rencontrer les agriculteurs pour analyser le questionnaire qui leur a été soumis. Le zonage agricole et son règlement seront présentés et discutés durant cette réunion.
- Lundi 12 Décembre à 20h30 : Une réunion de travail du Conseil Municipal aura lieu en Mairie pour valider le règlement et discuter du projet du PLU à arrêter.

§ COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- Installation d'un nouveau groupe froid à l'auberge communale, suite à une panne.
- Maison des associations : Projet d'installer des stores ou des rideaux dans les différentes salles. En attente de devis.
- Les bandes de rive à la Mairie et au vestiaire de foot ont été peintes.
- Christian BEAUMAIN est en train d'installer des box au sein du hangar communal.

§ COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Achats d'un souffleur suite au vol de l'ancien, et remplacement de la tondeuse autoportée.
- Projet parking et carrefour du cimetière
Préavis de la commission voirie du Conseil Général sur deux propositions de la commune: elle ne retient pas le giratoire pour des raisons d'emprise de terrain trop importante et d'aménagement inadapté au secteur.

Elle demande des modifications pour le double tourne à gauche. Le dossier passera en commission voirie du Conseil Général d'ici la fin de l'année pour un avis définitif.

Si le Conseil Général ne finance pas le projet, la commune ne pourra pas réaliser ces travaux de voirie. Katia THIMONIER est en train d'établir un plan de financement.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT

➤ Terrains de l'entreprise DECOPLAST

Cette société est en liquidation judiciaire. Une des parcelles aurait fait l'objet de remblaiement de déchets de fabrication ou autres. Monsieur MILLET, représentant de l'entreprise Aluminium Pechiney qui possède actuellement ces parcelles, a demandé à la commune si elle était intéressée d'acheter ces terrains. La commune n'est pas intéressée.

Le SM3A a conseillé aux élus de demander à l'entreprise Aluminium Pechiney d'effectuer des analyses de sol avant de vendre ces terrains. En plus, les lacs à proximité sont repérés pour être intégrés aux sites Natura 2000.

Un courrier de la commune a été envoyé à cette entreprise à ce sujet.

§ COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Scolaire

➤ Installation de la salle informatique.

➤ Conseil d'école :

- Bon retour des parents et des enseignants de cette rentrée 2011.
- Adoption du règlement intérieur.
- Une mère anglaise parent d'élève fait découvrir l'anglais aux enfants de l'école.
- Remerciement à Dan Djuma qui a repris ses activités bénévoles d'enseignement de la musique auprès des enfants.

➤ Un marché de Noël aura lieu le vendredi 16 Décembre où les enfants vendront les produits qu'ils auront réalisés. Les recettes seront reversées à l'association Benoît Chamoux.

➤ Une plaque officielle « Ecole publique laïque - liberté égalité fraternité » va être apposée sur la façade de l'école communale, suite à une demande de l'Association des Maires de Haute-Savoie. La plaque a été commandée grâce à une commande groupée faite par les délégués départementaux de l'Education Nationale.

➤ L'opération « un fruit pour la récré » qui consiste à fournir un fruit par enfant une fois par semaine, est très appréciée des élèves, des parents et de toute l'équipe enseignante. Le coût de cette opération a été de 786 euros pour l'année écoulée. Le Conseil décide de renouveler l'opération pour l'année 2011/2012.

Périscolaire

➤ Le projet éducatif est en cours d'élaboration. La commune doit déclarer les journées jeunesse auprès de la Direction Jeunesse et Sports.

§ COMMISSION COMMUNICATION

- Rappel concernant les articles pour l'élaboration du nouveau numéro de l'Echo des Iles : chaque responsable de commission doit proposer ses articles éventuels avant le 15 Novembre.
- Une réunion avec les associations est fixée le 18 Novembre pour établir le calendrier des manifestations pour 2012 et évoquer diverses questions.
- La prochaine réunion de la commission aura lieu le 22 Novembre 2011.

§ SOCIAL

- Téléthon : cet évènement se déroulera les 2 et 3 Décembre.
La soirée du 2 Décembre aura lieu sur la commune de Scientrier, et un spectacle de magie sera organisé pour les enfants le 3 Décembre à Arenthon (en attente de confirmation).
- Le goûter des personnes âgées (rencontre avec les enfants et chants) aura lieu le 15 Décembre.
- La préparation de Noël des enfants et des personnes âgées est en cours.
- La collecte alimentaire de la Croix-Rouge Française a permis de récolter 120 kilos de marchandises, 420 euros de bons d'achat, et 45 euros de dons en chèque. Le Conseil remercie toutes les personnes qui ont participé et agi au profit de cette action d'aide alimentaire.

§ ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS

- Les établissements recevant du public doivent être accessibles aux personnes handicapées à partir de 2015. Pour que les établissements de la commune atteignent un taux d'accessibilité de 70 à 75 %, il va falloir réaliser certains aménagements.
 - Auberge : taux actuel de 58 %. Il faudrait installer un sanitaire pour personnes handicapées (coût estimé : 6000 €).
 - Epicerie : taux actuel de 54 % ne prenant pas en compte les derniers aménagements réalisés, tels que la mise en place de la nouvelle porte, mais aussi l'abaissement de la boîte aux lettres. Il faudrait réaliser une place de stationnement pour handicapés.
 - Vestiaire de foot : taux actuel de 50 %. Il faudrait réaliser des douches pour les personnes handicapées.
 - Mairie : Taux actuel de 72 %. Il va falloir changer le tapis d'entrée, ainsi que poser des bandes podo-tactiles pour éviter de glisser dans les escaliers, et réaliser de nouveaux sanitaires pour handicapés répondant aux nouvelles normes d'accessibilité.
L'obligation d'un ascenseur n'a pas été évoquée lors du diagnostic, en raison du coût financier trop important pour la collectivité.

- Les élus s'interrogent sur la possibilité ou non de célébrer des mariages au sein de la Maison des Associations, en cas d'impossibilité d'accéder à la salle du Conseil qui se trouve au premier étage de la Mairie. Le service administratif de la commune va se rapprocher des services de la Préfecture pour répondre à cette interrogation.

§ CULTURE

- Durant le mois de février ou le mois de mars, les vingt bénévoles de la bibliothèque vont mettre en œuvre une exposition en invitant des peintres du village. L'objectif est d'intéresser les habitants de la commune.
Certains élus proposent d'agrandir le champ des centres d'intérêt et d'ouvrir cette exposition à tous les types de peinture, mais aussi à la sculpture.

§ SYNDICAT D'EAU

Une réunion aura lieu le mercredi 7 Décembre avec le Cabinet NICOT. Le cabinet NICOT, dans le cadre du SCOT, a réalisé sur la Communauté de communes un diagnostic concernant l'alimentation en eau potable : le réservoir de la commune d'Arenthon a une capacité insuffisante.

Cette réunion permettra de clarifier notre situation.

§ COMMISSION C.C.P.R.

- Toutes les informations concernant l'actualité de la C.C.P.R. sont envoyées par mail à tous les élus, et sont consultables en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Transport Scolaire en pays Rochois
Les autocars Pays de Savoie ont quitté le site du Châtelet comme cela avait été convenu avec Monsieur Kévin PERILLAT. Leur nouveau site se trouve à La Roche-sur-Foron sur le terrain de TDM (transport Delerce), entreprise en liquidation.

DATES À RETENIR

- Mardi 8 Novembre à 18h30 : SCOT
- Vendredi 11 Novembre à 10h30 : Cérémonie aux Monuments aux Morts
- Samedi 12 Novembre à 10h30 : Inauguration Mairie de Cornier
- Mardi 15 Novembre à 20h00 à Saint-Sixt : Conseil Communautaire exceptionnel
- Jeudi 17 Novembre à 12h00 : Repas des Anciens Combattants à la Maison des associations

- Jeudi 17 Novembre en Mairie: 18h00 → groupe de travail PLU
20h00 → réunion avec les agriculteurs
- Vendredi 18 Novembre à 19h30 : Réunion avec les associations à la Maison des associations (calendrier des manifestations)
- Mardi 22 Novembre à 20h30 : Commission communication
- Mardi 29 Novembre de 15h00 à 17h00 : Travail d'élaboration du Document d'orientations du PLH du Pays Rochois à la C.C.P.R.
- Vendredi 2 et Samedi 3 Décembre 2011 : Téléthon
- Lundi 5 Décembre à 20h30 : Conseil Municipal
- Mardi 6 décembre à 17h00 : SCOT
- Jeudi 8 Décembre à 14h30 en Mairie: Réunion Plan communal de sauvegarde
- Vendredi 9 Décembre à 19h00 : Belote des élus du pays Rochois à Arenthon (Organisation par les élus d'Arenthon)
- Lundi 12 Décembre à 20h30 en Mairie : Réunion de travail du Conseil Municipal (Projet du PLU à arrêter)
- Jeudi 15 Décembre à la Maison des associations : Goûter des Anciens
- Vendredi 16 Décembre à 9h00 à Reignier : Assemblée générale de l'EPF
- Lundi 19 Décembre à 17h00 : Invitation de tous les employés municipaux à un apéritif pour clôturer l'année 2011
- Vendredi 20 Janvier : Voeux du Maire

Séance levée à 22h30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ,

Affiché le 14/11/2011